



---

# communiqué

---

Date

Le 6 novembre 1989

N<sup>o</sup> 272

Pour publication

---

## LE CANADA ADOPTE LE RAPPORT SUR LE SAUMON ET LE HARENG

---

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, et le ministre des Pêches et des Océans, M. Tom Siddon, ont annoncé aujourd'hui que le Canada adoptera les recommandations du rapport du groupe spécial d'experts sur le saumon et le hareng de la côte Ouest constitué en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Un plan de mise en oeuvre est en voie de préparation à la suite de consultations menées avec les représentants provinciaux et de l'industrie.

"Le groupe spécial a conclu que la prescription de débarquement est une mesure de conservation valable, a déclaré M. Crosbie, mais que les dispositions canadiennes sur le saumon et le hareng de la côte Ouest étaient trop vastes et ne devaient pas nécessairement toucher la totalité des prises".

"Conformément au rapport du groupe, le Canada est prêt à permettre l'exportation de certaines quantités de poisson, mais seulement à condition que ses besoins de conservation et de gestion soient respectés" a ajouté M. Siddon.

Il a en outre fait remarquer que dans son rapport, le groupe d'expert reconnaît le droit souverain du Canada d'assurer que toute modification des mesures en vigueur ne compromette pas ses objectifs de conservation des stocks de saumon et de hareng de la côte Ouest. "La protection de ces ressources est et demeurera notre principale préoccupation," a-t-il expliqué.

.../2